

Capacité d'innovation culturelle et sociale européenne

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Secteurs culturels: spectacle vivant, arts visuels, livre et lecture, patrimoine...**
 - **Secteur des médias: presse, audiovisuel, cinéma, vidéo, jeux vidéo, internet et digital...**
 - **secteur créatif: mode, design, métiers d'art, architecture, ...**

La certification concerne différents métiers et familles professionnelles des secteurs privé et public notamment : administrateurs, chargés de production et diffusion, directeurs artistiques, entrepreneurs, créateurs, directeurs de projet, producteurs, diffuseurs, directeurs de lieux culturels, agents des collectivités....

Code(s) NAF : **63.91Z**, **60.20A**, **71.11Z**, **74.20Z**,
90.01Z, **59.11A**, **94.91Z**, **84.12Z**,
74.10Z

Code(s) NSF : **130**, **300**, **120**

Code(s) ROME : **K1206**, **L1302**, **M1302**, **K1404**, **M1205**

Formacode : —

Date de création de la certification : **15/05/2010**

Mots clés : **CULTURE**, **ENTREPREUNARIAT**, **EUROPE**,
INNOVATION

Identification

Identifiant : **631**

Version du : **15/07/2015**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [- Règlement du Parlement européen et du conseil établissant le programme « Europe Créative » 2014-2020](#)
 - [« Promouvoir les secteurs de la culture et de la création pour favoriser la croissance et l'emploi dans l'Union européenne »](#)
 - [Résolution sur un agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes \(2011\)](#)
 - [Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation \(«Éducation et formation 2020»\) \(2009\)](#)
 - [Recommandations du Conseil et du Parlement européen sur les compétences clés dans la formation et l'éducation tout au long de la vie \(2006\)](#)
- Non formalisé :
- [Etude Relais Culture Europe « Culture 2020 changer de modèle, construire l'Europe - 2012 »](#)

- [Le RCSP - Référentiel Compétences transversales et sécurisation des parcours professionnels](#)
- [OCDE \(CERI\), « Skills for social progress »](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Capacité d'innovation culturelle et sociale européenne:

Capacité à développer des activités professionnelles structurantes à dimension européenne et à fort potentiel d'innovation économique et sociale dans les métiers des secteurs culturels, créatifs et des médias.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun lien

Descriptif général des compétences constituant la certification

-Capacité de veille stratégique européenne

- Rechercher et recueillir des informations larges, européennes et internationales sur les mutations (culturelles, économiques, sociales, etc...);

- Trier, analyser de manière prospective et dynamique le contexte économique, social et culturel européen, et mettre en perspective des informations complexes et venant de canaux très différenciés (chercheurs, professionnels, usagers, citoyens, etc.);

- Traduire ces données en concepts et aide à la décision pour éclairer le présent et l'avenir des secteurs culturels, créatifs et des médias.

- Capacité d'élaboration de stratégies, de produits et de services innovants

- Analyser et prendre en compte le moment de transition européenne et mondiale (ruptures économiques, sociales, technologiques, etc.) et son impact sur les secteurs culturels, créatifs et des médias (évolution des usages et pratiques, convergence des contenus, changement des modèles économiques, etc.);

- Concevoir de nouveaux usages et les traduire en produits ou services culturels innovants à forte valeur ajoutée économique et sociale européenne ;

- Elaborer des scénarii de développement possible de ces produits ou services à l'échelle européenne ;

- Proposer de nouveaux modèles économiques (identification de nouveaux marchés, économie collaborative, économie contributive, etc.).

- Capacité à développer son réseau européen

Public visé par la certification

- Administrateurs
- Directeurs de projet
- Entrepreneurs
- Chargés de production et diffusion
- Agents des collectivités
- Directeurs artistiques
- Directeurs de lieux culturels
- Chargés de mission

- Analyser et prendre en compte les différences de contextes (économiques, sociaux, politiques) entre les pays européens ;
- S'adapter et opérer dans des contextes nouveaux, interculturels et changeants;
- Identifier et mobiliser des points de connexion (priorités, valeurs, etc.) qui permettent de travailler ensemble au-delà des différences.

- **Capacité de travail collaboratif européen**

- Mobiliser différentes compétences et disciplines dans des communautés de travail européennes ;
- Organiser un travail collaboratif (négociation, coopération, inter action) et maximiser la plus value créative d'un tel travail
- Réaliser un travail collaboratif en présentiel et via les nouveaux outils collaboratifs en ligne.

Modalités générales

La modalité générale de la certification est un programme annuel qui se caractérise par :

Une formation en alternance entre temps de formation (6 semaines dont 3 en Europe) et activité professionnelle ;

Une diversité de situations d'apprentissage reposant sur des expériences d'apprentissage innovantes, coopératives et européennes;

Une mise en réseau avec des professionnels français et européens ;

Un suiti individuel continu de chaque participant par un système de tutorat permettant de suivre le processus d'acquisition des compétences.

Une certification partielle peut être obtenue à travers un programme composé de différents modules courts, se déroulant en alternance sur 2 mois.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La valeur ajoutée pour les individus se définit comme la possibilité pour les personnes, salariés ou entrepreneurs, de :

Analyser son activité professionnelle dans un environnement européen (et mondial) en forte mutation (son environnement professionnel pour les personnes en transition professionnelle);

Initier et mettre en œuvre des démarches d'innovation (culturelle, économique et sociale) à l'échelle européenne (analyse large des problèmes et des ruptures, recherche de solutions nouvelles, définitions d'hypothèses de réponses, etc.) ;

Développer son réseau professionnel européen (compréhension des cadres, des acteurs, capacité inter culturelle, etc.) ;

Pour l'entité utilisatrice

Pour les entités utilisatrices, la valeur ajoutée est :

Des personnes ayant plus grande capacité d'initiative, de réactivité et d'adaptation aux changements de contextes ;

Des personnes ayant une meilleure compréhension des cadres économiques et sociaux européens (et mondiaux) dans lesquels peut se développer l'activité de la structure ;

Des personnes ayant une capacité d'amener des idées nouvelles de produits et de services et de développer un réseau relationnel trans sectoriel et trans disciplinaire européen, de manière autonome ;

Travailler en équipe pluridisciplinaire et européenne de manière plus créative et plus intégrée en favorisant la responsabilité partagée, l'engagement de chacun et la coopération.

Elle a par ailleurs une **valeur ajoutée pour une diversité de profils d'individus** :

Pour les jeunes : mise en réseau et acquisition de compétences complémentaires à la formation initiale au sein de groupe aux âges, profils et compétences variés ;

Pour les personnes en cours de carrière : se former aux compétences nouvelles qui permettent aujourd'hui de rester en emploi et d'évoluer dans son emploi;

Pour les personnes en recherche d'emploi : acquérir des compétences pouvant favoriser une transition professionnelle et un réseau professionnel élargi.

Des personnes ayant une capacité de développer des activités nouvelles (et leurs modèles économiques) dans une dimension européenne (et internationale).

Par ailleurs, dans une partie importante du secteur culturel, créatif et des médias, les entités utilisatrices sont les individus eux-mêmes (travailleurs indépendants, entrepreneurs créateurs d'entreprises).

Evaluation / certification

Pré-requis

- **Pré-requis** : avoir acquis les savoirs de base.

- **Pas de pré-requis sur le niveau de diplôme, le niveau de responsabilité ou le vécu professionnel** (certification ouverte aux jeunes professionnels, aux personnes en cours de carrière et aux personnes en recherche d'emploi).

- L'objectif est d'assurer que la certification participe d'une logique de cohésion et d'inclusion sur le marché du travail d'un ensemble large de travailleurs.

Compétences évaluées

- Capacité de veille stratégique européenne

- Capacité d'élaboration de stratégies, services et produits innovants

- Capacité de développement d'un réseau européen

- Capacité de travail collaboratif européen

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Il n'y a pas de niveau.

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Une certification partielle peut être obtenue à travers un programme composé de modules courts, travaillant les mêmes types de compétences que le programme annuel, caractérisé par :

Centre(s) de passage/certification

- Relais Culture Europe -
132 rue du Faubourg
Saint Denis 75010 Paris --
<http://www.relais-culture-europe.eu/>

Une alternance entre temps courts de formation et une activité professionnelle sur 2 mois;
Des temps de formation centrés sur des mises en situation autour d'enjeux centraux (nouveaux usages, innovation dans les territoires, nouveaux modèles économiques) ou des zones de coopération (Balkans, Est européen, Méditerranée) ;
Une pédagogie coopérative centrée sur la maîtrise et l'expérimentation des méthodologies de conception innovante
Un tutorat individuel avant et après les sessions de formation permettant de travailler directement sur la situation des participants (diagnostic de projet, analyse du projet, hypothèses etc.).
Durée de validité des composantes acquises :
permanente
Durée accordée pour valider les composantes manquantes :
Il n'y a pas de durée limitée pour l'acquisition des composantes manquantes.
Matérialisation officielle de la certification :
Un Certificat de « Capacité d'innovation culturelle et sociale » est délivré aux participants, mentionnant le cas échéant l'acquisition partielle des compétences.

Plus d'informations

Statistiques

- Certification totale: 15-20 certifiés annuellement. 70 personnes formées depuis 2011 (5 sessions)
- certification partielle: 90-100 personnes par an.

Autres sources d'information

—